

ECOLE de l'ALLERGIE ALIMENTAIRE

GRUPE HOSPITALIER NECKER-ENFANTS MALADES

149 rue de Sèvres
75743 PARIS CEDEX 15
Standard : 33 (0) 1 44 49 40 00
Pavillon Robert Debré
Secteur Bleu

Service de Pneumologie et d'Allergologie Pédiatriques

Pr. Jacques de Blic
Chef de Service
Pr Christophe Delacourt
Chef de service adjoint

Ecole de l'allergie alimentaire

Centre d'éducation
pour enfants allergiques

Dr. Chantal Karila
chantal.karila@nck.aphp.fr
Dr. Delphine de Boissieu

Patricia Petit
Catherine Rouvres
Infirmières

Fabienne Beitz
Eve Piorowicz
Psychologues

Renseignements Et inscription

01 44 49 47 92
catherine.rouvres@nck.aphp.fr

Télécopie
01 44 49 25 00

C'EST QUOI ?

L'éducation thérapeutique est une démarche de sensibilisation, d'information et d'apprentissage visant à **renforcer l'autonomie** et à **améliorer la qualité de vie** de l'enfant atteint d'allergie alimentaire et de sa famille.

L'objectif est de permettre à **l'enfant** de vivre comme les enfants de son âge malgré son allergie, et notamment de participer aux activités scolaires et périscolaires en toute **sécurité**.

Pour **les parents**, l'objectif est de leur permettre d'accompagner leur enfant vers l'autonomie, en créant un environnement familial sécurisant et facilitant.

POUR QUI ?

Elle peut être proposée à tout enfant âgé d'au **minimum 7-8 ans** (école primaire) et atteint d'allergie alimentaire grave ou multiple, et à sa famille.

COMMENT ?

Dans un esprit de convivialité, d'écoute et d'échanges et grâce à différentes techniques pédagogiques, l'enfant, aidé par une équipe soignante médicale et paramédicale pourra acquérir plusieurs compétences, comme :

- reconnaître les aliments auxquels il est allergique
- reconnaître une réaction allergique et savoir la traiter
- utiliser les médicaments d'urgence et notamment l'adrénaline injectable
- savoir refuser un aliment interdit, savoir dire qu'il est allergique...

Les PARENTS bénéficient de la même éducation thérapeutique, de façon séparée, pour faciliter les échanges.

En **4 étapes** successives :

- **le diagnostic ou bilan éducatif** : rencontre privilégiée avec un soignant afin de mieux connaître les besoins et les attentes de l'enfant
- **le contrat d'éducation** : accord entre l'enfant et les soignants sur les compétences à acquérir et les activités à réaliser
- **les séances d'apprentissage**, basées sur des activités ludiques (jeux, théâtre, expression écrite, orale...)
- **l'évaluation** : bilan des acquisitions de l'enfant

EN PRATIQUE

Une session comporte **3 séances consécutives** collectives, par groupe d'âge
→ **3 mercredis de 13h30 à 15h30 – 16h**

Coût : chaque séance est facturée une consultation

Lieu : Secteur bleu, Porte D1 et D2, Pavillon Robert Debré, 2ème étage, Salle de réunion « Netter »